



Droits d un élu Comité d'entreprise

Par **sosobrout**, le **11/07/2016 à 18:20**

Bonjour

L élu du CE de mon entreprise à investi une certaine somme (plutôt conséquente) dans des instruments de musique pour 6 personnes de l entreprises qui ont décidé de former un groupe.

Cependant cela a été fait sans informer qui que se soit des salariés ...

Un élu CE peut il faire absolument ce qu il veut du budget alloué ou doit elle mettre en place des activités /sorties qui profitent à un maximum de salarié ?

Merci de votre réponse

Cdt

Par **morobar**, le **11/07/2016 à 18:37**

Bonjour,

L'élu du CE doit se conformer au règlement intérieur de celui-ci qui indique les pouvoirs dont il dispose.

Mais il est vraisemblable que cette décision doive faire l'objet d'une question et d'une vote au CE, et d'une inscription au budget du CE.

C'est au chef d'entreprise qu'il appartient d'intervenir.